



# PROCÈS-VERBAL DU CÉ

Procès-verbal de la séance du **conseil d'établissement de l'école** Pointe-Olivier du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières tenue le **jeudi 16 juin à 17 h 45** à l'école pointe-Olivier, 278, chemin des Patriotes.

---

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

- Madame Sophie Dugrenier - présidente du CÉ
- Madame Julie Jolin - parent
- Madame Marie-Pier S. Viger - parent
- Madame Catherine Lussier – enseignante
- Madame Annie-Mélanie Rioux – directrice
- Madame Marlyne Landry – enseignante
- Madame Nancy Berger – personnel du service de garde
- Madame Valéry Casavant – membre de la communauté

**ÉTAIENT ABSENTS :**

- Madame Julie Aedo Bouchard – parent
- Madame Marie-Pier Brosseau - enseignante
- Madame Julie Thériault – enseignante substitut
- Madame Gladys Gutierrez – parent substitut
- Madame Mylène Fournier - parent
- Madame Isabelle Tremblay – enseignante
- Monsieur Pierre-Yves Viens – membre de la communauté
- Madame Audrée-Ann Minville – professionnel

## 1. **Présence et ouverture de la séance**

L'avis de convocation, l'ordre du jour et les documents ayant été envoyés à tous les membres en respect de la *Loi sur l'instruction publique*; le quorum étant atteint, la séance est déclarée valablement constituée.

Madame Sophie Dugrenier, présidente souhaite la bienvenue aux membres du CÉ.

## 2. **Ordre du jour**

[Résolution 2022-06-16-CÉ-01](#)

Il est proposé par madame Julie Jolin d'adopter l'ordre du jour, tel que déposé.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## 3. **Procès-verbal – CÉ du 12 mai 2022 et suivi**

[Résolution 2022-06-16-CÉ-02](#)

Chaque membre du conseil d'établissement ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du conseil d'établissement tenue le 12 mai 2022 au moins six heures avant le début de la présente séance;

Il est proposé par madame Marie-Pier S. Viger d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'établissement du 12 mai 2022.



**4. Période de questions du public**

Aucune question.

**5. Mot de la présidence**

La présidente souhaite la bienvenue à tous. Elle est heureuse de vivre une réunion en présentiel et remercie la participation et l'implication de tous.

**6. Mot de la direction**

Le déroulement du chantier pour la cour d'école se vit à retardement. Les modules seront installés à la fin novembre. Les travaux pour la toiture de l'école seront faits à la fin septembre.

**7. Représentants de la communauté**

Cet été, les travaux pour l'aménagement du parc Hertel seront entrepris: modules, bancs, etc.

Au quai de St-Mathias, les blocs de ciment seront peints par l'entreprise Pixels. D'autres projets sont en développement pour enjoliver les milieux.

**8. Information du Comité de parents**

Il n'y a pas d'informations pour l'instant.

**9. Points de décision**

**9.1 Budget initial 2022-2023**

[Résolution 2022-06-16-CÉ-03](#)

Considérant l'article 96.24 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le directeur de l'école prépare le budget annuel de l'école et le soumet au Conseil d'établissement pour adoption;

Considérant l'article 95 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le Conseil d'établissement adopte le budget annuel de l'école proposé par le directeur de l'école, et le soumet à l'approbation du Centre de services scolaire;

Considérant l'article 96.24 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le budget maintient l'équilibre entre, d'une part, les dépenses et, d'autre part, les ressources financières allouées par le Centre de services scolaire et les autres revenus qui lui sont propres;



Considérant que selon la politique de répartition des ressources financières du Centre de services scolaire et ses procédures, des ajustements peuvent occasionner des modifications au niveau des allocations octroyées par celle-ci durant l'année financière;

Considérant l'article 66 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le Conseil d'établissement adopte son budget annuel de fonctionnement;

Considérant que l'adoption de ce budget est conditionnelle à l'adoption du budget du Centre de services scolaire;

Il est proposé par madame Catherine Lussier :

Que le budget annuel de fonctionnement et d'investissement de l'établissement et le budget annuel du Conseil d'établissement totalisant 423 148 \$, soit adopté et transmis au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières pour son approbation.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **9.2 Menu de la cafétéria 2022-2023**

### [Résolution 2022-06-16-CÉ-04](#)

Le menu proposé satisfait l'ensemble des enfants et des parents. Le montant du repas complet est augmenté de 25 cents.

Madame Valéry Casavant propose que lors du paiement électronique des repas, la réponse soit universelle et soit indiquée sur le menu.

Il est proposé par madame Nancy Berger d'approuver le menu de la cafétéria pour 2022-2023 tel que présenté.

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

## **9.3 Organisation scolaire 2022-2023**

Madame Rioux explique la réorganisation des classes. Il est probable que le nombre de classes change à nouveau. Notre intention est qu'il y est le moins de classes multiples et le moins d'élèves transférés au total.

## **10. Varia**

### **10.1 Activités de fin d'année**

Plusieurs activités sont prévues les 22 et 23 juin. Visite des pompiers, jeux gonflables, jeux d'énigmes, etc. Plusieurs parents bénévoles seront de la partie pour aider. Des activités pour les finissants sont également prévues : gâteau, livre, banderoles.



## 10.2 Suivi de la lettre à la direction

Mme Dugrenier fait la lecture de la réponse que les élèves ont reçue à l'intention de leur lettre concernant l'aménagement et l'amélioration de la cour. Les élèves de la classe de Catherine Lussier ont apprécié la réponse et se sont sentis écoutés.

## 11. Levée de la séance

[Résolution 2022-05-12-CÉ-05](#)

Il est proposé par madame Sophie Dugrenier que la séance soit levée à 18h54.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Sophie Dugrenier**  
Présidente du CÉ

---

**Annie-Mélanie Rioux**  
Direction